

Cadre réservé à l'administration

Dossier n° :

Date d'enregistrement :

Service instructeur :

Compte de résultat & bilan simplifié

Demande de subvention

Exercice 2024

Quelle que soit la nature de votre demande, ce document est à remplir dans le cas où votre association n'est pas soumise aux obligations du plan comptable associatif et doit accompagner votre demande de subvention

Nom de l'association (en toutes lettres) :

Identification du responsable de l'association et de la personnes chargées du dossier

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

NOM :

Prénom :

Qualité :

Courriel :

Téléphone :

La personne chargée du dossier au sein de l'association

NOM :

Prénom :

Qualité :

Courriel :

Téléphone :



**Document à déposer avec le contrat républicain
(Ci-après ou à télécharger sur le site internet) pour
l'exercice 2024 au plus tard le 30 novembre 2023 – Tout
dossier incomplet ne sera pas traité par nos services**

Compte de Résultat au :

	CHARGES	MONTANT		PRODUITS	MONTANT
60 - ACHATS			70 - VENTES DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES		
• Achats d'études et de prestations de services		<input type="text"/>	• Prestations de services		<input type="text"/>
• Achats de spectacles (contrat(s) de cession)		<input type="text"/>	• Ventes de marchandises		<input type="text"/>
• Achats non stockés de matières et de fournitures		<input type="text"/>	• Produits des activités annexes		<input type="text"/>
• Fournitures non stockables (eau, énergie)		<input type="text"/>	• Recettes de spectacles, manifestations		<input type="text"/>
• Fournitures d'entretien et de petit équipement		<input type="text"/>	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
• Autres fournitures		<input type="text"/>	• État		<input type="text"/>
61 - SERVICES EXTÉRIEURS			• Région Pays de la Loire		<input type="text"/>
• Sous-traitance générale		<input type="text"/>	• Département du Maine et Loire		<input type="text"/>
• Locations		<input type="text"/>	• Commune(s) (précisez) :		<input type="text"/>
• Entretien et réparation		<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input type="text"/>
• Assurances		<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input type="text"/>
• Documentation		<input type="text"/>	• Communauté d'agglomération		<input type="text"/>
• Divers		<input type="text"/>	• Organismes sociaux (précisez) :		<input type="text"/>
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input type="text"/>
• Rémunérations intermédiaires et honoraires		<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input type="text"/>
• Publicité, publication		<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input type="text"/>
• Déplacements, missions		<input type="text"/>	• Fonds européens		<input type="text"/>
• Frais postaux et de télécommunication		<input type="text"/>	• Emplois aidés		<input type="text"/>
• Services bancaires, autres		<input type="text"/>	• Autres recettes (précisez) :		<input type="text"/>
63 - IMPÔTS ET TAXES			<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input type="text"/>
• Impôts et taxes sur rémunération		<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input type="text"/>
• Autres impôts et taxes		<input type="text"/>	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
64 - CHARGES DE PERSONNEL			• Adhésions / cotisations		<input type="text"/>
• Rémunération des personnels		<input type="text"/>	76 - PRODUITS FINANCIERS		<input type="text"/>
• Charges sociales		<input type="text"/>	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (mécénat, dons...)		<input type="text"/>
• Autres charges de personnel		<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input type="text"/>
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		<input type="text"/>	78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		<input type="text"/>
66 - CHARGES FINANCIÈRES		<input type="text"/>			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		<input type="text"/>			
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (provisions pour renouvellement)		<input type="text"/>	79 - TRANSFERT DE CHARGES		<input type="text"/>
TOTAL DES CHARGES		<input type="text"/>	TOTAL DES PRODUITS		<input type="text"/>
Résultat de l'exercice (si bénéfice)		<input type="text"/>	Résultat de l'exercice (si perte)		<input type="text"/>
86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
• Concours en nature		<input type="text"/>	• Bénévolat		<input type="text"/>
• Mise à disposition gratuite de biens et prestations		<input type="text"/>	• Prestations en nature		<input type="text"/>
• Personnel bénévole		<input type="text"/>	• Dons en nature		<input type="text"/>
TOTAL		<input type="text"/>	TOTAL		<input type="text"/>

Bilan simplifié au :

État de trésorerie (montant en €) (Solde lors de la dernière clôture comptable)

Caisse :

Comptes bancaires :

• Banque 1 :

• Banque 2 :

Valeurs de placement :

• Titres :

• Livrets ou comptes :

État des emprunts (montant en €) (Solde lors de la dernière clôture comptable)

Emprunts auprès des établissements
de crédits :

• Banque 1 :

• Banque 2 :

Découvert bancaire autorisé :

Autres emprunts :

Commentaires (annexe)

Typologie des adhérents et encadrants :

Nombre d'adhérents :

Nombre de licenciés :
(pour les asso. sportives)

Nombre d'éducateurs formés (+ noms et prénoms) :

1

5

2

6

3

7

4

8

Nombre de brevetés d'Etat (+ noms et prénoms) :

1

3

2

4

Niveau équipe fanion (sports collectifs) :

Nombre d'équipes jeunes (niveau région) :

Niveaux individuels le plus élevé :

Participation aux événements municipaux :

Forum des associations

Trophées des champions

Commentaires (annexe)

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), NOM – Prénom :

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,
- Certifie exactes les informations du présent dossier,

Fait, le

à :

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données personnelles collectées par la Ville dans le cadre de ses missions, sont traitées dans le respect de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à celle-ci, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces mêmes données.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Date:

Nom de l'Association:

Signature

Le(La) Président(e) de l'Association

Le Maire,



Frédéric MORTIER



Cadre réservé à l'administration

Dossier n° :

Date d'enregistrement :

Service instructeur :

Formulaire de déclaration ou de modification d'association

Ce formulaire est utilisé pour mettre à jour notre base de données « associations » ainsi que pour la mise à jour du site internet de la ville : <https://www.villedelonguejumelles.fr>

Ce formulaire est à retourner en version papier à l'accueil de la mairie ou en version numérique à accueil@ville-longuejumelles.fr

A noter que vous pouvez remplir ce formulaire en ligne : <https://www.villedelonguejumelles.fr/mes-demarches-administratives/demarches-associations/>

- **Présentation de l'association**

Nom de l'association

--

Présentation de l'association (activités proposées, publics visés, évènements récurrents organisés par l'association...)

--

Site internet

Réseaux sociaux (nom(s) du(es) compte(s))

--	--

Numéro SIRET

Numéro RNA

--	--

Photo (facultatif)

Résolution d'image

Merci de bien vouloir fournir une seule et unique photo au format (JPG, PNG, JPEG) d'une résolution minimale de 1024x1024 pixels pour le site internet et l'hebdo, et d'une photo taille originale pour le magazine.

Droit à l'image

Vous devez **obligatoirement** posséder l'autorisation **écrite** des personnes présentes et reconnaissable sur les photos que vous fournissez. – Autorisation de diffusion à leur fournir si besoin.

La Commune ne pourra pas être tenue responsable en cas de litige.

Composition du bureau

	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone
Président/Responsable de section				
Vice-président				
Trésorier				
Trésorier suppléant				
Secrétaire				
Secrétaire suppléant				

Coordonnées de la personne en charge de la communication

	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone
Personne / communication				

Je consens à ce que les personnes nommées ci-dessus adressent des communications au service communication de la Ville : communication@ville-longuejumelles.fr

• Contact avec la Mairie

Cette section concerne l'actualisation de la liste des associations de la Mairie. Ces informations ne seront pas communiquées au public.

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone (s): _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Je consens à ce que mes données soient traitées dans le cadre du traitement de dossiers avec la Mairie

• Contact public

Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir un contact qui apparaîtra sur le site internet de la mairie ainsi que sur l'agenda du journal municipal et les autres publications de la ville (réseaux sociaux, listing des associations...)

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone (s): _____

E-mail : _____

Adresse : _____

J'autorise la diffusion de ces données sur :

Le site de la mairie : www.villedelonguejumelles.fr

L'agenda du journal municipal

Les panneaux électroniques d'informations (Pl. de la Mairie et Pl. du Champ de Foire)

Les réseaux sociaux de la ville en cas de partages d'informations concernant mon association

Listing des associations (imprimé et publié sur le site internet de la mairie)

Sur les imprimés événementiels (affiches, flyers...) de la mairie en cas de partenariat

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données personnelles collectées par la Ville dans le cadre de ses missions, sont traitées dans le respect de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La Mairie de Longué-Jumelles, dont le Maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents.

Conformément à celle-ci, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces mêmes données.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à communication@ville-longuejumelles.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

Date :

Signature :